LE MOUVEMENT GREVISTE

A ROUBAIX

La grève du tissage des Quatre Métiers, chez les fils d'Alfred Motte, rue Molière, dont nous parlions hier, a été terminée à la rentrée d'hier. 42 grévistes sur 220 ouvriers avaient demandé une augmentation sur certains articles. Ils ont accepté de recevoir une gratification quand les chaines seront mauvaises.

—Dans la filature de M. Charles Pollet, rue de la redoute, 115 ouvriers sont rentrés, un accord étant intervenu au sujet de la répartition des primes.

21 rattacheurs ont refusé de reprendre le travail.

— Chez Amédée Prouvost, rue de Beaumont, on parle d'une solution qui interviendrait aujourd'hui et qui donnerait satisfaction aux ouvriers.

—Au peignage Alfred Motte et Compagnie, rue d'Avelghem, aucun changement à signaler.

M. Eugène Motte, député de Roubaix, qui se proclame le défenseur et l'ami des ouvriers à la Chambre, continue à tenir tête aux légitimes revendications des travailleurs.

— Des ouvriers sont venus nous déclarer que chez Bury-Mathon, rue du Fontenoy, ils avaient demandés 2 centimes d'augmentation sur des articles de Jacquart.

Le patron leur a repondu qu'il ne donnait rien et qu'il allait tout mettre dehors ; 11 ouvriers sont partis ; seuls 2 ouvriers belges sont restés ; il y avait donc 13 ouvriers pour 66 métiers.

Les patrons préviennent les ouvriers, que ceux qui n'auront pas repris le travail Lundi 11 décembre, seront remplacés.

AUX HABITANTS DE TOURCOING

L'appel suivant est adressé aux habitants :

Depuis le 14 Novembre les ouvriers tisserands de l'établissement Bayrt Freres sont lutte contre leurs patrons pour une question de salaire.

Depuis ce jour les ouvriers ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour arriver à une solution ils ont demandé l'arbitrage du Juge de Paix et le conseil de l'Administration municipale mais ils se sont heurtés à la brutalité de leurs patrons, ils ont trouvé en ces hommes un caractère barbare; exploitant leurs ouvriers comme des bêtes de somme, recueillant les gouttes de sueur de ces malheureux pour se désaltérer, et entassant dans leur coffre-fort, or sur or.

Quand les ouvriers réclament une maigre rémunération de leur salaire il leur est répondu :

Nous ne pouvons pas augmenter vos salaires. nous perdrions de l'argent.

Maisquand il s'agit de placer des statuts de saints dans l'établissement, de payer 25 francs par semaine à une nonnette, alors que les meilleurs ouvriers ne peuvent gagner en moyenne que 16 francs au maximum on ne compte plus. Il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid comme on dit vulgairement.

Pour ces ouvriers, la misère n'a plus de bornes. Combien ne voit-on pas de pères de famille qui, travaillant dans ces établissements, ne peuvent arriver à élever honnêtement leurs enfants.

Portez-vous, ô cœurs généreux, dans ces maisons ouvrières, où l'argent fait défaut depuis longtemps, vous verrez ça et là quelques petits êtres déguenillés, grelottant de froid, la mère triste, sombre, songeant par quel moyen elle pourrait arriver à donner un morceau de faim noir à ses enfants pour rassasier leur faim. Ah ! que cela doit être pénible pour des parents de voir leurs enfants se coucher le soir sur un peu de paille humide, criant famine, alors que les enfants de leurs patrons sont élevés dans l'ouate et que la nourriture abonde.

Comparez ces êtres humains ; ne sont-ils pas des égaux dans la nature, quelle sera la différence de ces corps lorsqu'ils auront passé par la mort.

Un grand écrivain a dit : d'un berger et d'un roi les cendres sont les mêmes. Cependant la chose n'est pas comprise ainsi.

Oui : nous savons que le petit commerce tourquennois souffre beaucoup depuis ces derniers temps, mais nous portons néanmoins nos regards vers vous, petits commerçants, boutiquiers et autres, nous avons confiance dans vos cœurs généreux et charitables, car si vous donnez une obole aux grévistes, vous les assisterez dans la lutte commencée contre le patronat, contre l'esclavage, contre le régime féodal, qui voudrait renaître.

Vous aurez contribué d'une large part à l'émancipation du peuple, de la pauvre humanité souffrante.

Cœurs généreux donnez sans compter.

SOUSCRIPTION POUR LES GRÉVISTES de Roubaix

Parti ouvrier de Croix.	15 »
J. C. à Croix.	1 »
J. G. à Croix.	1 »
Après une partie de fléchette à Croix.	1 20
Sydicat Métallurgique de St-Amand produit d'une quête à la conférence du citoyen Siauve-Evausy	20 «
Total. . .	38 »
Doit de la précédente liste . .	169 80
Total général . .	208 »

A TOURCOING

La grève ne chez Liénart est terminée après une entente entre les patrons et les délégues des ouvriers, le travail a été repris ce matin.

— Chez Réquillart et Guenot, 114 bacleuses des métiers continu, sont en grève. Elles demandent une semaine de 8 fr. 50, au lieu de 7 fr. 50.

— Chez Mme veuve Fouan Leman, les debourreurs des 1er et 2e réclament 0,06 centimes d'augmentation.

Le patron les accuse d'être cause de l'arrét de leurs camarades, qui, d'après ses dires, auraient repris le travail aux anciennes conditions.

Il prétend aussi qu'il n'y a pas d'entente entre les différents groupes, et que les délégués qui avaient discuté leurs revendications, ne discutaient pas en connaissance de cause.

— Chez Floris Lorthiois, le nouveau tarif a été affiché hier matin.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 9 décembre 1899 (19 Frimaire, An 108 de la République), 248e jour de l'année, 78e jour de l'automne. Lever du soleil, 7 h. 43, coucher, 4 h. 02.

BULLETIN METÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 8 décembre, à 2 heures du soir :

Pression barométrique : 756 m/m. — Température maxima : 8° ; minima : 4° — Humidité : 0,92. — Etat du ciel : clair. — Direction et force du vent : N. modéré.

Pluie tombée depuis 24 heures, 2 mpm 0.

Temps probable : beau.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Fermés à 8 h.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — Langue anglaise, 1re année, de 8 heures à 9 heures 1[1/2] du soir, 1re, 2e et 3e années.

Langue allemande de 8 heures à 9 h. 1[1/2] du soir, 1er cours.

Langue anglaise; cours de demoiselles, de 6 à 7 h. 1[1/2] du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciale, cours de 2e année de 8 heures à 9 h. 1[1/2] du soir.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Par ignorance crasse ou par mauvaise foi, M. le juge de paix Claustre; continue à se refuser à faire bénéficier les travailleurs victimes d'accidents, des dispositions de l'article 3, qui leur donne droit à une indemnité journalière égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident.

Il paraît que M. le juge Claustre, ne veut pas — ou ne peut pas — comprendre ce que le législateur a voulu dire.

Ses hésitations, si elles étaient le fait de la bonne foi embarrassée, auraient dû être dissipées par le passage de la circulaire du citoyen Millerand, que nous avons cité. Mais puisque M. le juge de paix Claustre, affecte d'ignorer cette dépêche ministérielle, il en est une autre qu'il doit connaitre, tout au moins, puisque copie officielle lui en a été transmise par les soins du parquet. C'est la circulaire de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, à MM. les procureurs généraux, en date du 10 juin 1899. Et cette circulaire dit :

« L'ouvrier atteint d'une incapacité temporaire, a droit à une indemnité **quotidienne** pendant la durée du chômage qui lui est imposé. »

Il suffit d'ouvrir Littré ou n'importe quel dictionnaire de la langue française, pour être fixé sur la valeur exacte du terme « quotidienne » ; une indemnité quotidienne est une indemnité de chaque jour, de même qu'un journal quotidien est un journal paraissant tous les jours, jours de fêtes et dimanches aussi bien que les jours dits ouvrables.

Nous demandons à M. le juge de paix Claustre de lire et de comprendre la circulaire précitée et de montrer autant de bienveillance à l'égard des ouvriers français blessés dans leur travail qu'il en montre à l'égard des toreadors d'outre Pyrénées.

***

Nous avons parlé des exigences du greffier des cantons Est et Ouest, qui oblige les travailleurs à lui verser 0 fr. 90 montant de l'avertissement.

M. Claustre légitima, paraît-il, cette prétention, sous ce prétexte que son greffier ne jouit pas de la franchise postale.

L'argument est de piètre valeur. Et s'il est vrai que le greffier ne jouit pas de la franchise postale, il n'a le droit à notre avis, que de réclamer, purement et simplement, le montant de l'affranchissement, soit 0 15 centimes.

D'ailleurs, cette question est soumise actuellement à l'examen de M. le Ministre compétent.

***

Nous rappelons aux travailleurs qui auraient des plaintes à formuler au sujet de l'application de la loi sur les accidents — refus d'appliquer le texte de la loi, demandes d'honoraires ou remboursements par les officiers ministériels, lenteurs apportées dans l'exécution des décisions judiciaires, etc. — qu'ils trouveront tous les renseignements désirables au Bureau des consultations judiciaires à la Mairie.

G. L.

L'automobilisme et les laines. — Le commerce des laines va profiter des progrès des teus-teus, car voici qu'il vient de se créer une société ayant pour objet :

1° Le transport, entre Bordeaux et Mazamet, des peaux brutes de mouton en laine, venant de l'Amérique (République Argentine, Uruguay, etc.) ou de l'Australie ;

2° Au retour, le transport des laines lavées et peignées, des cuirs et autres marchandises envoyées de Mazamet à Bordeaux à destination des ports d'Anvers, Liverpool, etc.

3° Enfin les transports par chalands, ce sont les péniches des canaux du Midi, automobiles entre Bordeaux et Cette et vice versa.

Voici la combinaison adoptée :

Des *chalands automobiles* prendront directement les peaux aux transatlantiques et les amèneront par la Garonne (54 kil.), le canal latéral (193 kil.) et le canal du Midi (110 kil.) au Pont-Rouge, à Mazamet.

De là des *camions automobiles* parcourant la route nationale n° 118 sur 41 kil., délivreront les peaux à la porte des négociants de Mazamet.

A plusieurs reprises, les négociants en laines de la région, appuyés par leurs sénateurs et par leurs députés, ont demandé, à la Compagnie du Midi, une réduction de tarif ; ils ont constamment échoué, c'est pourquoi, paraît-il, ils sont tout disposés à confier leur trafic à la Société qui leur fera des conditions plus avantageuses.

Teuf ! teuf !! le commerce de Mazamet est dans le mouvement.

Une adjudication. — Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le MARDI 26 DÉCEMBRE 1899, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais sans fraction de franc et sur soumissions cachetées, des travaux de terrassements de la rue Jouffroy, conformément au projet adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 5 Mai 1899, et approuvé par M. le Préfet du Nord le 28 octobre dernier.

Le devis s'élève à la somme de 10.000 fr. ; y compris celle de 570 pour dépenses imprévues ; cautionnement à verser 330 francs.

Voirie municipale. — Une enquête sera ouverte du 11 au 18 décembre, à la Mairie sur le projet d'acquisition de terrains destinés au redressement de l'avenue du second Hôpital et des rues de Maufait, du Pont Rouge et de Charleroi.

— Par arrêté préfectoral du 28 octobre 1899, la rue Jouffroy a été classée dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix.

Par arrêté municipal en date du 4 décembre, le dépôt a été fait à la mairie du plan des alignements de la rue Jouffroy.

Ivresse scandaleuse. — Le nommé D..., Edouard, âgé de 27 ans, demeurant à Roubaix, se trouvait avant-hier dans la rue de la Redoute et faisait scandale tant il était ivre. Contravention lui a été dressée.

Bras fracturé. — Jeudi matin, vers 10 h. un ouvrier menuisier, J.-Bte Stockmann, a fait une chute, alors qu'il portait une pièce de bois, et s'est fracturé le bras gauche.

Il a été reconduit à son domicile, rue de Lannoy, au Pont Rouge, en voiture, après avoir reçu des soins dans une maison voisine.

Montre volée. — Une montre en nickel a été volée chez M. Henri Vandeplace, 154, rue Franklin.

Une enquête a été ouverte au 3e commissariat.

En vertu d'un mandat d'arrêt. — Le service de la sûreté a arrêté hier matin, vers 8 heures, le nommé Henri Badar, âgé de 14 ans, sans domicile fixe, inculpé de vol.

La guerre aux toutous. — Le service de la fourrière a ramassé hier 5 chiens, deux contraventions ont été dressées à des propriétaires.

Vol au comptoir. — Hier matin, vers onze heures, un individu pénétrait rue Voltaire, 32, chez M. Pierre De Raeter, cabaretier, où il demandait un consommation.

Il envoya la patronne chercher une voisine et profitant de son absence, il déroba une somme de 10 fr. dans le comptoir.

Cet acte indélicat ayant été vu par la cabaretière, l'individu prit la fuite, poursuivi par M. Marissal, débitant de tabac, rue Voltaire.

M. Deleuw, représentant de commerce, voyant cette poursuite, arrêta l'individu, mais avec un aplomb bœuf, celui-ci lui dit qu'il courait après un voleur : M. Deleuw le lâcha

M. Marissal survenant, expliqua le mensonge et les deux hommes se joignirent pour poursuivre ensemble l'audacieux malfaiteur.

Il fut cueilli au passage par les agents du Pont-Morel, qui le menèrent devant M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

Le voleur déclara se nommer Henri Glefs, âgé de 33 ans, employé de commerce demeurant rue du Trocadéro à Croix.

Une rectification. — Nous avons publié, hier, sous le titre « Les Droits à la Défense » un entrefilet concernant une attitude blamable qu'aurait eue le ministère à l'égard d'un inculpé.

M. Petit, juge de paix, nous écrit, à ce sujet, pour nous dire que « notre bonne foi a été évidemment surprise ».

Le sympathique magistrat nous dit qu'il n'aurait pas toléré une telle attitude : nous sommes trop convaincus de l'impartialité de M. Petit pour douter de son affirmation, aussi n'avions-nous accueilli la plainte de notre correspondant que gagnés par ses formelles déclarations.

M. Petit nous déclare que nous avons été trompés, nous, enregistrons loyalement sa rectification, avec l'espoir qu'elle lui donnera toute satisfaction.

La Fondation Boucher de Perthes. — C'est le lundi 18 décembre, à 5 heures du soir, qu'aura lieu dans le salon de l'Hôtel de Ville, la distribution solennelle des prix de la Fondation Boucher de Crèvecœur de Perthes ; cette distribution comprend une prime de cinq cents francs et des médailles d'encouragement.

M. E. Marcoux, membre de la commission de la Caisse des Ecoles est chargé du rapport.

Malade dans une église. — Le nommé Beels Henri, âgé de 49 ans, journalier, né à Enterghem (Belgique), a été trouvé malade hier matin, vers 5 heures du soir, dans l'église St-Joseph, où il était entré quelques instants auparavant.

Malgré les soins qui lui furent donnés, on ne put le faire revenir à lui, et vers 4 h. 1[1/2], dans l'après-midi, on le transporta en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Le malheureux est une victime de la misère ; sa femme l'a abandonné, et le dernier domicile qu'il possédait, rue de la Paix, 5, lui était interdit.

Son état est assez grave.

Rente des travailleurs. — Le 5 décembre un accident est survenu dans une cave de la Société l'Economie, rue du Tilleul, 222.

Le nommé Lefebvre Edouard, âgé de 20 ans, demeurant rue Saint-Amand, 27, s'est contusionné fortement le pouce gauche pendant son travail.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Desueger, rue de Wasquehal.

Le nommé Vandorpe Henri, âgé de 13 ans 1[1/2], demeurant rue de Croix, 66, au Blanc-Seau, a été brulé au pied par de la fonte en fusion.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 1er décembre, un accident est survenu chez Froidure et Lefebvre, brasseurs, rue de Lannoy, 211.

Le nommé Carnois Amand, garçon brasseur, âgé de 33 ans, demeurant rue Malplaquet, 3, a fait une chute en portant un tonneau de bière, lui occasionnant un lombago.

Le docteur Dubar a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem le 5 décembre.

La nommée Lampe Elise, étireuse, âgée de 20 ans, demeurant rue Desbonnets, 25, s'est faite une entorse au pied gauche en tombant.

Le docteur Rousseaux a déclaré jours d'incapacité de travail.

— Le 7 décembre, un accident de travail s'est produit chez Duyck César, rue des Fondeurs.

Le nommé Kuterna Alphonse, homme de peine, âgé de 47 ans, demeurant rue de la Barbe d'Or, s'est fait une contusion dorsolombaire en levant un chassis en fonte.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail s'est produit le 8 décembre chez Boulange et Fregnac, rue de l'Alouette.

La nommée Delbecque Virginie, piqûrière, âgée de 20 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, s'est brulée toute la jambe gauche par de l'eau bouillante.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 5 décembre, un accident de travail s'est produit chez A. Lepoutre, fabricant, rue Saint-Antoine, 23.

Le nommé Bettrema François, emballeur, demeurant rue de Maufait, en poussant une balle de laines, s'est enfoncé son aiguille dans la cuisse droite.

Le docteur Butruille a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu le 6 décembre dans une maison en construction, boulevard Beaurepaire.

Le nommé Michelin Arthur, zingueur, âgé de 31 ans, demeurant rue Bernard, cour Dhalluin, 17, travaillant pour le compte de M. Plnquart Courier, s'est fait un effort aux reins en levant du zinc

Le docteur Lhernier a déclaré 4 à 6 jours d'incapacité de travail.

Chronique colombophile. — Dimanche 10 décembre au siège du Pigeon Fidèle, chez Degrave, rue de Rome, belle exposition de pigeons voyageurs. Les sujets exposés appartiennent au pigeonnier de M. Jean-Baptiste Duvivier, président colombophile et du pigeon Fidèle, amateur très renommé dans la région.

— La Société la « Bonne Macote », établie chez Henri Dutat, 89, boulevard de la République, organise, pour le dimanche 10 décembre, sa troisième grande Exposition colombophile. Mise, 1 fr. 60. De superbes dons seront décernés aux lauréats.

Si j'étais Roi. — Très maigre salle jeudi et spectacle fort maigre aussi.

La jolie musique d'Adam résonnait assez tristement dans cette grande salle aux trois quarts vides.

Il nous a été donné d'entendre Mme P. Aguado, dans le rôle de Neméah. Cette artiste, très gracieuse en scène, ayant un jeu fort bon, possède une voix très forte, mais malheureusement trop cuivrée, trop métallique ; cela fatigue l'auditeur qui ressent cette impression que Mme Aguado chante du gosier, avec effort. Il est évident que dès la deuxième rencontre, Mme Aguado nous aura familiarisés, et que de légers defauts que nous lui reprochons aujourd'hui, auront disparus.

Cette artiste est réellement appelée à recueillir de légitimes succès sur notre scène.

M. Ariel a été très goûté dans le rôle de Zéphoris qu'il a fort bien tenu.

M. Dupuis a une voix délicate qui se fatigue très rapidement et se voile peu à peu. Il a fait preuve hier d'une grande volonté d'aller jusqu'au bout, et il a réussi à se faire bisser.

M. Stoolé, dans le prince Radoor, a quelque peu prêté au ridicule par une diction défectueuse ; il a chanté juste avec une voix insuffisante.

Le ballet final a été excellemment dansé par nos gracieuses ballerines qui ont obtenu les honneurs du bis et à qui on a fait un succès de bon aloi.

Au nom d'un grand nombre d'amateurs, nous demandons « Mignon », pour une prochaine soirée, puis « Lackmé » et « Tannhauser ».

Est-ce trop demander ?

G. L.

Théâtres et Concerts

Théâtre-Hippodrome. — LE FILS NATUREL. — Dimanche prochain, 10 décembre nous aurons en soirée une représentation remarquable. Le spectacle se composera du *Fils Naturel*, comédie en 5 actes, une des pièces les plus belles et les plus émouvantes, d'Alexandre Dumas fils.

Ce chef d'œuvre qui a eu à Paris tout dernièrement encore un succès considérable sera interprété par des artistes avec le plus grand soin.

Mme Favart interprètera le rôle de Clara Vignot, rôle qu'elle a créé avec un succès sans égal à la Comédie française.

M. Baret a réuni autour de Mme Favart d'excellents artistes qui ont soigneusement répété. Nous aurons donc une soirée tout à fait intéressante.

— Jeudi 14 décembre 1899, spectacle extraordinaire, 14me représentation d'abonnement de M. Baret, l'AFRICAINE, grand opéra en 5 actes, musique de Meyerbeer, avec le concours de Mme Duval Melchisédec, Mme Aguado, MM. Garret, Castel, Breson, etc. grand orchestre, grand ballet.

Prix des places et location comme d'habitude.

Fanfare Delattre. — Les exécutions musicales de cette remarquable société auront lieu les dimanche 10 décembre, à 9 h. 1[1/2] et dimanche 17 décembre, à midi.

Voici le programme de ces deux solennités :

Cortège Ballet, L. Montagne ; — Ouverture de Yelva, Ressige, Lohengrin, Wagner Sélection par Jos. Kexels ; Marche triomphale par Langlois.

Le banquet annuel aura lieu le dimanche 17 décembre, à 6 heures du soir, place Fosse-aux-Chênes, au local de la société.

PARTI OUVRIER. — SECTION ROUBAISIENNE

Le Groupe de la 17e section se réunira samedi 9 décembre à son local, rue de Naples, à 8 h. 1[1/2]. Urgent.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 8 décembre 1899

NAISSANCES. — Gabrielle et Jeanne Vieula, rue de Naples, 112. — Marie Deloy, rue St-Antoine, cour Desfontaines, 3.

DÉCÈS. — Eugénie Toussaert, 35 ans, rue de la Gare, 8. — Cyrille Vecruysse, 6 mois, quai de Wattrelos, cour Nyckées, 20. — Victorine Schers, 7 mois, rue St-Jean, 181. — Elisa Steimer, 22 ans, boulevard de Metz, 77. — Céline Lecoutre, 62 ans, rue de Naples, cour Delcourt, 18. — Irma Anneuse, 44 ans, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 20. — Alphonse Hage, 40 ans, rue Blanchemaille. — Carlos Leclercq, 66 ans, rue Blanchemaille. — Catherine Veret, 64 ans, rue Ampère, 6.

TOURCOING

Soirée de Bienfaisance. — Dimanche 10 décembre, à 6 heures du soir, soirée récréative au bénéfice d'un camarade du parti socialiste actuellement sous les drapeaux.

Rendez-vous chez le citoyen Gustave Dello, rue La Fontaine, quartier des Phalempins

Des bouquets seront offerts aux meilleurs chanteurs.

Avis aux camarades.

Les rentes des travailleurs. — Le 8 décembre un accident est survenu chez A. et P. Pollet, peigneurs de laines, rue de Dunkerque.

Le nommé Lasfeld Paul, débourreur, 22 ans, demeurant rue de Madagascar, 8, a reçu une pièce de fer sur le pied droit.

Le docteur Bourgois a déclaré 6 jours d'incapacité de travail.

— Le 8 décembre un accident est survenu chez Dewavrin-Crombez, filateurs, rue de Chanzy.

Le nommé Bousemart Henri, fileur, âgé de 37 ans, demeurant rue d'Arcole, 45, s'est fait une entorse du genou droit en tombant sur le parquet.

Le docteur Delgrange a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 8 décembre un accident est survenu chez Tiberghien Frères, fabricant rue de Paris.

Le nommé Adolphe Deleeyne Adolphe, profession mécanicien, âgé de 23 ans, demeurant rue du Bois, 3, a eu l'annulaire droit contusionné par un cylindre en fonte, en le posant à terre.

Le docteur Bernard a déclaré 5 à 6 jours d'incapacité de travail.

— Le 8 décembre, un accident est survenu chez Joseph Bouters, charpentier, rue du Bus.

Le nommé Bouters Emile, menuisier, âgé de 30 ans, demeurant rue de Gand, a reçu une brique sur la tête.

Le docteur Vienne a déclaré 2 à 3 jours d'incapacité de travail.

— Le 8 décembre, un accident est survenu chez Leroux Lamourette, rue Blanche Porte.

La nommée Vercruysse Henriette, gillboxeuse, âgée de 18 ans, demeurant à Wattrelos, a eu l'ongle du medius droit arraché par le plateau de va-et-vient de son métier.

Le docteur Vanneufville a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 8 décembre, un accident est survenu chez A. Masquelier, entrepreneur, quai de Cherbourg.

Le nommé Trima Louis, maçon, âgé de 27 ans, demeurant à Froidmont (Belgique) en tombant sur le bord d'un seuil s'est donné une hydarthrose du genou gauche.

Le docteur Vienne a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Livrets de caisse d'épargne

Devant certains agissements parvenus à notre connaissance mais que nous devons taire pour le moment, nous croyons être utile à nos lecteurs en les invitant à user de toute circonspection lorsqu'une avance leur est demandée sur un livret de Caisse d'épargne.

Toutes facilités compatibles avec les lois et instructions étant accordées par l'administration de notre Caisse d'épargne, qui consacre à ses séances de versements et de remboursements, deux jours par semaine, et dont les bureaux rue Nationale, 2?, sont en outre ouverts pour tous renseignements, tous les jours non fériés de neuf heures à midi ; Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à s'y adresser, avant de faire une opération de la nature de celle indiquée plus haut.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 8 décembre 1899

NAISSANCES. — Bekant Julien, rue Achille-Testelin, 119. — Vandenbaere Marguerite, rue de Varsovie, 4. — Farvacque Julien, rue de Mouvaux, 69. — Gérin Fernande, rue du Moulin, 127. — Pycke Victor, rue de Turenne, 22. — Pycke Marie, rue de Turenne, 22. — Leduc Marie, rue Lafontaine, 71.

DÉCÈS. — Dinneweths Georges, 2 mois, rue Turgot, 64. — Wielandt Barbe, 82 ans, rue de Gand, 40. — Darry Pierre, 44 ans, place Thiers, 33. — Demeyer Marceau, 3 ans, rue de la Latte. — Liétar Germaine, 1 jour, rue d'Anvers, 75. — Charbonnet Marie, 1 jour, rue de Lille

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Bureau de Bienfaisance. — La commission du Bureau de Bienfaisance a l'honneur d'informer les *indigents inscrits* que les distributions de :

Couvertures, charbons et viande, auront lieu le dimanche 17 courant, à 9 h. 1[1/2] du matin, chez M. Alcide Couturier, rue Holden Crothers, dite des Anglais.

Elle prévient en outre les marchands de charbon qu'ils peuvent se présenter dès maintenant au bureau de M. Manche, receveur municipal, pour toucher le montant de leurs factures.

La Commission.

Pigeons voyageurs. — Les détenteurs de pigeons voyageurs, munis de leur récépissé d'autorisation, sont informés que les déclarations seront reçues exceptionnellement à la Mairie, le dimanche 10 décembre courant de 8 heures à midi.

Parti ouvrier. — Le groupe « La Fraternelle » est convoqué pour ce soir samedi, à 8 h. 1[1/2], chez le citoyen Louis Forter. Présence indispensable.

Donation Brame. — Nous rappelons aux intéressés que leurs demandes doivent être envoyées à bref délai à la mairie. Cet avis s'adresse à ceux qui n'ont pas encore fait parvenir leurs lettres.

MARCQ-EN-BARŒUL. — **Acte d'indélicatesse.** — Nos lecteurs ont été informés il y a quelque temps, qu'une servante de M. Dillies, cultivateur à Marcq avait profité de l'absence de ses patrons pour les voler. La retraite de la servante ayant été découverte un mandat d'amener a été lancé contre elle.

MOUVAUX. — Coups de couteau. — Mercredi soir, un sieur D..., demeurant à Mouvaux, rue des Molles-Briques, est allé insulter le citoyen P. Carette, cabaretier, à la réunion des Canettes. Ce dernier qui s'était levé pour voir ce qui se passait reçut de son insulteur un coup de couteau à la cuisse droite. Heureusement, la blessure est sans gravité.

La gendarmerie de Tourcoing, informée du fait, a ouvert une enquête.

Bal de St-Nicolas. — M. Deplanck, tenancier de l'estaminet du « Grand Jeu de Boule » donnera en son local, rue Vauban, un BAL à l'occasion de la St-Nicolas. L'entrée est fixée à 0 fr. 50.

LE NORD

LILLE

CONFÉRENCES-LECTURES POUR L'INSTRUCTION DES OUVRIERS

Ces conférences-lectures organisées par des professeurs et des étudiants de l'Université de Lille, et qui ont obtenu tant de succès l'an dernier auprès des ouvriers, reprendront régulièrement chaque semaine à partir d'aujourd'hui. La série sera inaugurée ce soir à 8 h. 1[1/2] à l'Ecole Montesquieu, rue de Bouvines à Fives.

Programme : 1. Lecture : *Légende des siècles, le Parricide* (Victor Hugo) ; 2° Conférence : *Corporations et Syndicats ; l'Ouvrier d'autrefois et d'aujourd'hui*, par M. Berget, professeur au Lycée Faidherbe ; 3° Intermède musical ; 4° Scènes de l'*Avare* (Molière). — Entrée gratuite. Les dames sont admises, ainsi que les enfants accompagnés de leurs parents.

Université de Lille. — Faculté de droit. — La Conférence Merlin vient de procéder au renouvellement de son bureau pour l'année 1899-1900.

Ont été élus : président, M. Léon Vérin ; vice-président, M. Arrighi ; juges, MM. Soland, Lockenberghe, Azambre ; procureur, M. Cleriait ; substituts, MM. Semal, Trompant ; secrétaire, M. Deschamps.

Marchand de charbon peu scrupuleux. — Jean-Baptiste Gautier, 42 ans, marchand de charbon, rue Malpart, 45, s'est vu dresser procès-verbal par M. Thilliard, commissaire de police du 1er arrondissement, pour avoir vendu des sacs de charbon n'ayant pas le poids réglementaire.

On sait que les marchands de charbons ne peuvent vendre que des sacs de 25 et 50 kil. ; or, Gautier vendait des sacs de 30 et 40 kilos pour 50, et l'un de ses clients qui s'était aperçu que le sac qu'il venait d'acheter ne pesait que 18 kilos a porté plainte : c'est ce qui a motivé le procès-verbal.

Deux autres sacs ayant été mis sur la bascule, pesaient 20 kilos en moins que leur poids.

Voilà un marchand qui devait faire du bénéfice.

Vol de chaussures. — Pierre Buquoy, 60 ans, place de la Nouvelle-Aventure, 13, avait reçu de M. François De Kennel, maître cordonnier, 6, place Wicart, douze fournitures de chaussures qu'il devait confectionner.

Il est disparu depuis quelques jours et a emporté les fournitures.

Une enquête est ouverte.

Arrestation. — Un sieur Octave Delporte, 27 ans, tisseur, 13 rue du Faisan, pourvu déjà de 7 condamnations pour coups et vagabondage spécial a été arrêté hier par la police de sûreté pour excitation de la jeune Henriette Quillebert, âgée de 15 ans, à la débauche et à la prostitution et vagabondage spécial.

PAS-DE-CALAIS

LAMBRES. — Grave accident. — M. Henri Taillandier, ouvrier chez M. Dupire, fabricant de sucre à Lambres, est tombé dans une chaudière et a été grièvement brûlé sur diverses parties du corps.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu après avoir été pansé.

ARRAS. — Mort accidentelle. — L'éclusier Brunel, de Saint-Laurent-Blangy, s'est noyé accidentellement mercredi, vers sept heures du soir, dans la Scarpe.

Cet homme était allé conduire M. le docteur Baude à un bateau amarré à quelques mètres de l'écluse, où se trouvait un malade, et c'est en revenant chez lui qu'il est tombé dans la rivière.

Ce n'est que vers huit heures et demie qu'on est parvenu à retirer son cadavre.

Brunel, âgé de 35 ans, était marié et père de famille.

L'AISNE

AULNOIS-SOUS-LAON. — Tombé dans un puits. — Un accident mortel est survenu dans cette commune, mardi dernier.

Un ouvrier puisatier, nommé Levert Henri, âgé de 48 ans, marié, père de deux enfants, est tombé dans un puits en construction et s'est fracturé une cuisse.

Relevé aussitôt, on transporta le blessé à l'Hôtel Dieu, où il est mort, avant-hier soir, d'une hémorragie interne.

Levert était né le 18 novembre 1851, à Trith-Saint-Léger (Nord).

TRIBUNAUX

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Audience du 8 décembre

Président : M. GRAND

Affaire Allart et Cie, contre la ville de Roubaix

Par suite des pluies torrentielles qui sont tombées dans notre région, dans la période du 21 au 30 octobre 1894, des inondations se sont produites dans plusieurs points du département, notamment à Roubaix. La quantité d'eau tombée dans cette ville fut considérable; il a été constatée au pluviomètre qu'elle a été de 83 millim., ce qu'on n'avait jamais relevé depuis trente ans.

La ville de Roubaix avait fait construire en 1893 des aqueducs pour permettre l'écoulement facile des eaux dans le cas, qu'on ne prévoyait pas au moment des travaux, où une crue subite se produirait. Les travaux touchaient à leur fin, puisqu'il n'y avait plus qu'un mur de 0 m. 80 à démolir pour opérer la jonction des deux branches d'égoûts, quand une pluie torrentielle s'abattit sur la ville, pendant trois jours sans discontinuer.

L'eau s'engouffra dans les aqueducs avec impétuosité mais la maçonnerie, qui s'élevait au point de jonction, obstruant son passage, elle acquit une telle pression qu'elle fit sauter plusieurs plaques d'égouts et se répandit dans la partie basse de la ville.

L'établissement Allart et Cie qui est situé dans cette partie fut, comme d'autres habitations, inondé.

MM. Allart et Cie ont donc intenté à la ville de Roubaix un procès qui est venu hier devant le Conseil de Préfecture. Ils demandent par l'organe de Me Delemer, une indemnité de 68.072 fr. 48 c. sans préjudice des intérêts judiciaires, plus la capitalisation des intérêts jusqu'à ce jour.

Me Roche qui défend les intérêts de la ville de Roubaix, invoque d'abord le cas de force majeure et déclare que si des dégâts ont été occasionnés par les pluies intenses chez MM. Allart et Cie, ce n'est pas par suite de l'insuffisance des moyens d'écoulement des eaux, mais par suite de l'afflux rapide de celles-ci.

Le cas de force majeure est ici bien établi, puisque la ville ne pouvait prévoir, ni conjurer l'inondation.

Les experts dans leur rapport disent bien que : « la période du 21 au 30 octobre fut très pluvieuse, » ; mais quant au cas de force majeure, Me Roche déclare qu'ils n'ont jamais tranché cette question.

De plus, il dit que les experts, qui réclament 2400 fr. d'honoraires n'ont jamais discuté les prétentions des parties : ils se basent tout simplement sur un rapport fait par M. Stoclet, ingénieur en chef, sur un orage qui avait éclaté le 21 mai 1893.

D'un autre côté, il réfute cette phrase du rapport des experts par laquelle ils disent : « Il résulte que le cas de force majeure invoqué par la Ville ne peut être admis, s'il est vrai que l'intensité et la persistance de la pluie tombée au 30 octobre 94 ont amené une crue rapide dans le fond du bassin et par suite dans l'établissement Allart et Cie ». Alors Me Roche lit plusieurs arrêts du Conseil d'Etat donnant la définition précise du *cas de force majeure*. Il s'en remet du reste à l'appréciation du Conseil.

Il constate, en outre, que l'expertise n'ayant été faite que cinq ans après les faits, les experts n'écoutent toujours que les évaluations faites par MM. Allart et Cie.

Après avoir examiné le détail des frais relevés dans le rapport des experts, pour les pompiers, 243 francs, pour l'huile à sien et à graisser 3946 fr. 50 ; pour le séchage usé 120 wagons de charbon à 20 fr. ; pour la main-d'œuvre 4500 fr. ; pour la perte de charbon, 1827 fr. 45, etc., il arrive aux cardes pour la perte de 126, desquelles MM. Allart réclament 40.294 fr. Or, la durée des rubans de cardes est de 8 ans.

D'après un certificat de M. Trannoy, ex-adjoint au maire, qui a été 20 ans, contremaître, les cardes ne durent en moyenne deux ans, ils deviennent oxydés. Les experts ont bien soin de n'en faire aucunement mention dans leur rapport. Ils ne signalent que les indications de MM. Allart sans rien discuter. Ainsi encore ces industriels réclament 3,200 fr. pour le chômage et 5,800 pour la non-production des cardes, soit 9.000 fr. ; mais, comme le dit M. Roche, est-ce qu'on s'était engagé à payer ce chômage ? A qui ? Un point qu'il serait utile d'élucider, ainsi que les autres qui sont contestables.

Ensuite Me Roche passe à une seconde affaire qui vient se greffer sur celle-ci :

Par suite de cette même inondation, M. Bourdeau, cafetier, à Roubaix, réclame à la ville une indemnité de 450 frs. Me Roche qui plaide pour la ville de Roubaix ne conteste pas cette indemnité, mais ce qui le surprend, c'est que les experts réclament comme honoraires une somme de 454 francs! C'est vraiment excessif.

Il s'en remet au conseil pour l'appréciation de ces indemnités.

L'affaire est *mise en délibéré*.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 8 décembre

Président : M. DASSONVILLE

RÉVEIL DÉSAGRÉABLE

Le 1er août, vers 1 heure du matin, Mlle Hortense Dessauvage, doubleuse, demeurant chez les époux Carlos Prévost, cabaretier, 110, rue du Moulin à Tourcoing, était réveillée en sursaut par un bruit de pas dans sa chambre.

Cette chambre est située au deuxième étage et est éclairée par une tabatière.

Mlle Dessauvage pensa d'abord que M. Prevost venait la chercher pour porter des secours à sa femme sur le point d'accoucher mais elle se sentit saisie par le bras et un individu qu'elle reconnut pour un de ses voisins, François Bouvin, 24 ans, journalier, lui porta au bras et à la tête des coups avec un couteau dont on a retrouvé la lame brisée dans le lit.

Aux cris poussés par la victime, M. Prévost accourut et vit Bouvin enjamber la tabatière et, passant par la nochère sur le toit de la maison voisine, rentrer dans sa chambre par la fenêtre.

Le cabaretier se rendit aussitôt chez les parents du vaurien, mais celui-ci était déjà disparu.

Il était rentré ivre à minuit et demi.

Bouvin est actuellement en Belgique. Interrogé à Tournai sur ces faits, il a declaré qu'il avait agi sous l'influence de l'ivresse.

Les blessures de Mlle Dessauvage ne sont pas graves.

Le tribunal condamne Bouvin par défaut à un an de prison.

Outrages à un lieutenant. — Un jeune lieutenant de chasseurs à pied passait le mois dernier dans la rue Faidherbe à Lille, quand il fut insulté par un pochard, un sieur F. R., de Carvin, qui le suivit un certain temps en l'outrageant.

Procès-verbal fut dressé au pochard qui de ce fait fut condamné en simple police. Mais d'autre part le général Jeannerod avait transmis au Parquet une plainte pour outrages.

La question se pose pour le tribunal de savoir si un lieutenant qui se promène dans la rue peut être considéré comme un commandant de la force publique.

L'affaire est mise en délibéré.

Les voleurs à l'étalage. — C'est une vraie bande qui comparait devant le tribunal.

A la fin d'octobre, trois jeunes gamins, Joseph De Keyser, 17 ans ; Edouard Schoonjaes, 15 ans 1[1/2] et Charles Leleu, 15 ans, ont commis plusieurs vols à l'étalage au compte de Blanche Auquenard, 18 ans ; Emile Tabary, 19 ans ; Arthur Walbecq, 18 ans ; Julienne Carpentier, 17 ans, et Evelina Desmet.

Cette bande de vagabonds et de filles sous mises habite rue des Etaques.

Le tribunal envoie Schoonjaes en correction jusqu'à 18 ans 1[1/2] remet Leleu à sa famille, acquitte Tabary, condamne Dekeyser à 2 mois avec sursis, Auquenard à 1 mois avec sursis et les autres à 1 mois sans sursis.

LA SANTÉ EST ASSURÉE

à tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent

APERITIF **BANYULS-TRILLES**

soigneusement préparé avec du **Vieux vin de BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA** et uniquement recommandé par les **Célébrités médicales.**

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets

A cause des nombreuses imitations refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette **BANYULS-TRILLES.**

BULLETIN COMMERCIAL

BOURSE DE PARIS

Pr. cl.		Ouv.	Clôt.	Hse.	Bse.
100 32	3 0/0 comptant . .	100 30	100 30	.. ..	.. ..
100 37	3 0/0 terme	100 37	100 40	.. ..	.. ..
.. ..	3 0/0 Amortissable. c.	99 32	99 40	.. ..	.. ..
99 52	3 0/0 Amortissable. t.	99 55	99 47	.. ..	..
102 ..	3 1/2 comptant . .	102 03	» ..	.. ..	.. ..
102 15	3 1/2 terme	102 17	102 17	.. ..	.. ..

MARCHES DE PARIS

Bourse commerciale du 8 décembre

	8	7
ALCOOLS		
Cour.	36 ..	35 75
Proch	37 25	37 ..
N.-D.	..	» »
4 pr.	37 50	37 25
BLES		
Cour.	13 25	18 ..
Proch	18 50	18 50
N.-D.	» »	» »
4 nov.	18 75	18 75
4 pre.	19 25	19 25
SEIGLES.		
Cour.	13 50	13 75
Proch	13 75	13 75
N.-D.	» »	» »
4 nov.	» »	» »
4 pr.	14 ..	13 75

	8	7
AVOINES.		
Cour.	16 50	16 50
Proch	16 75	16 75
N.-D.	» »	» »
4 nov.	» »	» »
4 pre.	17 50	17 50
LIN.		
Cour.	54 ..	54 ..
Proch	53 75	53 75
N. D.	» »	» »
4 pr.	53 75	53 75
COLZA.		
Cour.	54 ..	53 50
Proch	53 50	53 25
N. D.	» »	» »
4 pr.	55 25	54 50

	8	7
FARINES.		
Cour.	24 ..	23 75
Proch	24 25	24 25
N. D.	» »	» »
4 nov.	» »	» »
4 pr.	24 50	24 50
Corb.	27 50	
SUCRES.		
Cour.	28 62	23 75
Proch	24 25	28 63
4 oct.	.. ..	.. ..
4 pr.	29 25	29 ..
4 mars	29 62	29 62
Roux	28 75 à 28	..
Raf.	103 à 103 50	
Circ.	56.400 s.	

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*, 28. Rue de Fives 28